

## Zoom sur les aides énergie du Pays Voironnais

**Pour vous encourager à réaliser des travaux d'économies d'énergie, le Pays Voironnais vous propose de nouvelles aides pour isoler votre logement, changer votre chauffage au bois ou votre chaudière fioul.**

### Changer votre chaudière fioul ou propane pour une chaudière bois

Le Pays Voironnais propose une aide à la conversion des chaudières individuelles fioul et propane par des chaudières automatiques bois d'environ 3000€ soit 20% du montant TTC des travaux sans condition de revenus. Cette aide est cumulable avec d'autres primes sous conditions de ressources comme le crédit d'impôt, ou les aides de l'ANAH.

### Isoler votre logement

Vous souhaitez améliorer le confort de votre habitation tout en allégeant vos factures, découvrez les deux nouvelles aides isolation.

La mise en œuvre d'isolants « bio-sourcés » c'est-à-dire des matériaux issus de la biomasse animale ou végétale, garantissant un impact moindre en terme de santé humaine, vous fera bénéficier d'une aide bonifiée

### Remplacer votre chauffage au bois

La mauvaise utilisation du bois bûche ainsi que sa combustion dans des appareils peu performants est en partie responsable de l'émission de polluants atmosphériques et constitue en ce sens un problème majeur de santé publique. Ainsi, le Pays Voironnais propose une aide afin de vous encourager à remplacer votre foyer ouvert (cheminée traditionnelle), insert de cheminée, foyer fermé, poêle et cuisinière avec ou sans bouilleur fonctionnant au bois, antérieur à l'année 2002, par un système à bois ou biomasse plus performant labellisé **Flamme Verte 7 étoiles ou équivalent**. Cette labellisation garantissant de hautes performances énergétiques et environnementales des appareils de chauffage au bois.

Le montant de l'aide accordée pour le remplacement des appareils de chauffage au bois bûche varie de **400 euros** (pour tous) à **800 €** (en fonction de vos revenus), et ce quel que soit l'appareil éligible remplacé. Cette aide est financée par le Pays Voironnais et l'ADEME.

N'oubliez pas également que le choix d'un combustible sec (moins de 20% d'humidité) permet de baisser considérablement les émissions de polluants atmosphériques.

**Attention** : Pour bénéficier de ces aides vous devez contacter l'AGEDEN avant toute dépense et travaux : **04 76 23 53 50**

Plus d'infos : <http://www.paysvoironnais.com>